

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	REF. CADASTRALES	SUPERFICIE
1	Aménagement du carrefour du CD 24 et du CD 140	Département	section F n° 212 section MZ n° 16	2 650 m²
2	Elargissement du CD n° 319-2 au lieu dit "Belle-Salle"	Conseil Général	section D n° 531 - 532 - 76 559 - 560 section ZK n° 20 - 21 - 36	592 m²
3	Elargissement du CD n° 319	Commune	section D n° 157 - 158 - 439 504 - 505 - 598 - 599 section ZK n° 14 - 15 - 20	7 700 m²
4	Accès à la zone 1 AU	Commune	section ZK n° 44 - 45 et 52	3 550 m²
5	Création d'un bassin de rétention d'eau pluviale et réalisation de jardins ouvriers	Commune	section ZI n° 10	6,26 ha
6	Aménagement carrefour à Laudigerie	Commune	/	550 m²
7	Réalisation d'un cheminement piéton sur l'ancienne voie ferrée	Communauté de communes	/	9,20 ha
8	Réalisation d'un cheminement piéton sur l'ancienne voie ferrée	Communauté de communes	/	4,10 ha
9	Réalisation d'un cheminement piéton pour accès à la forêt	Commune	/	700 m²
10	Extension de la station d'épuration	Commune	/	5 700 m²
11	Réalisation d'un parking paysagé	Commune	/	390 m²
12	Réalisation d'un chemin piéton	Commune	/	950 m²

**Risques :** (source BRGM, DDE et commune)

-  marnières ou carrières recensées
-  cavité naturelle (perte hydrologique)
-  secteur ayant fait l'objet d'une forte exploitation de marnières
-  zone inondable



N.B. : La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

-  limite de zone
-  secteur à projet (en application de l'article L123-2a)
-  espace boisé classé
-  emplacement réservé
-  exploitation agricole
-  cheminement protégé au titre du L123-1 6°
-  bâtiment ou élément remarquable protégé au titre du L123-1 7° (ferme, pompe, croix, lavoir, mare...)
-  jardin protégé au titre du L123-1 7°
-  nouvelle construction non dessinée au cadastre

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE SENONCHOIS

**COMMUNE  
DE SENONCHES**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

**PLAN DE ZONAGE SUD  
pièce n°4a-3**

0 100 200 500 1 000 m

1/10 000 <sup>ème</sup>	Elaboration Approuvée le :
Modifié les :	Mis à jour les : Edition :